

### **CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**

# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) COMMUNE DE BEAUMONT

Arrêté au Conseil Métropolitain du 02 juillet 2021



## Enquête publique du 17 au 31 janvier 2022

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants.

Par arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 16 décembre 2021, une enquête publique complémentaire sera ouverte sur les dispositions du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BEAUMONT, du lundi 17 janvier au lundi 31 janvier 2022 inclus. Cette enquête publique est organisée suite aux observations émises sur le registre d'enquête et aux observations du commissaire enquêteur dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BEAUMONT en vue de son approbation, par le Conseil de la Métropole.

#### L'objectif de cette enquête porte sur :

• La modification du règlement et du périmètre de la zone US2 « Secteur de la Châtaigneraie »

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés :

- au siège de la métropole 64-66 Avenue de l'Union Soviétique 63 000 Clermont-Ferrand;
- à la Mairie, 20 rue de l'Hôtel de Ville 63110 Beaumont

aux jours et heures habituels d'ouverture du 17 au 31 janvier 2022 inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté à la Mairie de Beaumont, 20 rue de l'hôtel de Ville 63110 Beaumont, au Siège de la Métropole 64-66 avenue de l'union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand, ou sur le site internet de la Métropole <a href="https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/plan-local-durbanisme-plu-beaumont/">https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/plan-local-durbanisme-plu-beaumont/</a>

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre d'enquête déposé à l'Hôtel de Ville de la Commune de Beaumont, ou pourront être transmise par voie électronique à : <u>plu-beaumont@clermontmetropole.eu</u> (observations qui seront annexées au registre).

M. le Président du tribunal administratif a désigné M. Bernard GRUET commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les locaux de la mairie de Beaumont, aux jours, lieux et horaires suivants :

- lundi 17 janvier de 9h00 à 12h00
- lundi 24 janvier de 09h00 à 12h00
- lundi 31 janvier 13h30 à 17h00

Dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmet l'ensemble du dossier, y compris les registres d'enquête ainsi que son rapport et ses conclusions motivées à Clermont Auvergne Métropole.

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions sera déposée à la mairie de Beaumont et à l'accueil au siège de Clermont Auvergne Métropole. Il sera également tenu à la disposition du public, ainsi que sur les sites internet <a href="https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/plan-local-durbanisme-plu-beaumont/">https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/plan-local-durbanisme-plu-beaumont/</a> et <a href="http://www.beaumont63.fr/">http://www.beaumont63.fr/</a> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.